
DÉLÉGATION MINISTÉRIELLE CHARGÉE DE LA PRÉVENTION ET DE
LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

FORMATION DES ENSEIGNANTS ET DES PERSONNELS D'ÉDUCATION A LA PRÉVENTION DES VIOLENCES ET A LA RÉSOLUTION NON-VIOLENTE DES CONFLITS

PROPOSITION DES ASSOCIATIONS

Mars- avril 2014





PREAMBULE

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (n°2013-595) a défini comme une des missions des ESPE de donner aux enseignants et aux personnels d'éducation des « formations à la prévention et à la résolution non-violente des conflits » (art. 70 de la loi et art. L. 721-2 du Code de l'éducation). Par ces formations, il s'agit pour les enseignants et les personnels d'éducation d'acquérir des connaissances et de développer des compétences adéquates.

La prévention des violences et la résolution non-violente des conflits contribuent à l'amélioration du climat scolaire et du vivre ensemble, permettent le développement d'une école bienveillante pour tous, facilitent la réussite scolaire des élèves et favorisent leur réussite humaine ainsi que celle de tous les personnels.

Cette démarche repose sur la contribution de tous les membres de la communauté éducative et sur la mise en place progressive d'une éducation à la non-violence pour tous les élèves, de la maternelle à la terminale.



1 – L'ÉDUCATION A LA NON-VIOLENCE

L'éducation à la non-violence repose sur des valeurs à partager et sur des compétences à développer.

1.1 - Un cadre de référence

L'éducation à la non-violence s'appuie sur :

1/ *les valeurs portées par :*

- la Déclaration universelle des droits de l'Homme,
- la Convention internationale des droits de l'enfant,
- le Programme de la culture de paix définie par l'ONU dans le cadre de la Décennie internationale pour la promotion d'une culture de paix et de non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010)

2/ *les compétences définies par :*

- l'OMS en tant que compétences psychosociales¹
- le cadre européen de référence sur « Les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie » (2006),
- le socle commun de connaissances, de compétences et de culture,

¹ Par compétence psychosociale, l'OMS entend « l'aptitude (*ability*) d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude (*ability*) d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif, à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement ». Toujours selon l'OMS, cette compétence psychosociale (*psychosocial competence*) peut être développée chez les enfants en leur enseignant des *life skills*, des « compétences pour vivre », ou compétences psychosociales. Ces compétences sont innombrables mais l'OMS en définit dix principales : « Savoir résoudre les problèmes ; savoir prendre des décisions ; avoir une pensée créative ; avoir une pensée critique ; savoir communiquer efficacement ; être habile dans les relations interpersonnelles ; avoir conscience de soi ; avoir de l'empathie pour les autres ; savoir gérer son stress ; savoir gérer ses émotions » (OMS, Division de la santé mentale et de la prévention des toxicomanies, *Life Skills Education for Children and Adolescents in Schools*, Genève, OMS, 1993, p. 1).



- le référentiel des compétences professionnelles des métiers du Professorat et de l'Éducation (BO juillet 2013).

3/ le cadre législatif défini par la Loi pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013.

1. 2 - Des valeurs à partager

L'éducation à la non-violence repose principalement sur les valeurs suivantes :

- le respect des personnes, de toutes les différences et de l'environnement,
- l'égalité des droits des personnes, dont l'égalité homme-femme,
- la solidarité, la coopération et l'entraide.

Ces valeurs sont les fondements de la laïcité, de la démocratie et de la non-violence.

1.3 - Des compétences à développer

L'éducation à la non-violence met plus particulièrement l'accent sur certaines compétences à développer tant chez les élèves que chez les adultes :

- se connaître et s'estimer soi-même, gérer son stress et ses émotions,
- être en relation bienveillante avec les autres,
- communiquer de façon respectueuse,
- transformer les conflits de façon constructive,
- coopérer,
- prendre en compte la complexité des situations,
- exercer son esprit critique et sa créativité,
- prendre des responsabilités et des initiatives, et développer son autonomie,
- se positionner en tant que citoyen.



2 - LA MISE EN ŒUVRE A L'ECOLE DE L'EDUCATION A LA NON-VIOLENCE

L'éducation à la non-violence est mise en œuvre par toute la communauté éducative.

2. 1 – Un projet d'école ou d'établissement

La prévention des violences et la résolution non-violente des conflits relèvent à la fois de choix collectifs et de la responsabilité de chaque professionnel. Elles concernent les différents lieux de la vie de l'établissement scolaire, en lien avec ce qui se passe autour de l'école. Dans une volonté de faire vivre la coéducation, elles reposent sur la coopération entre les différents membres de la communauté éducative, dont les parents, les partenaires de l'école et les différents acteurs du territoire.

La mise en œuvre de l'éducation à la non-violence constitue une orientation centrale du projet d'école ou d'établissement.

Elle suppose de mettre en place une organisation du travail, de la classe et de l'établissement scolaire qui respecte chaque élève et qui crée un climat scolaire apaisé et bienveillant, contribuant au bien-être de tous et favorisant les apprentissages.

Pour ce faire, les communautés éducatives :

- affirment clairement l'interdit de la violence,
- refusent les pratiques de discrimination,
- luttent contre les pratiques de harcèlement,
- choisissent des modes non-violents de régulation des conflits,
- développent les habiletés relationnelles, sociales et citoyennes des adultes et des élèves,
- associent adultes et élèves à la définition des règles de l'établissement et de la classe ainsi qu'à leur mise en pratique et à leurs évolutions,



- assurent aux élèves une possibilité d'expression sur les différents aspects de vie scolaire, et des espaces de participation adaptés à leur âge,
- développent des lieux d'écoute des élèves et des personnels,
- portent une attention particulière à l'architecture et à l'organisation des espaces scolaires.

Elles privilégient résolument des méthodes pédagogiques qui mettent l'accent sur :

- la création d'un climat de confiance au sein de la classe et de l'établissement,
- la bienveillance mutuelle et la coopération entre adultes (personnels, parents), entre adultes et élèves, et entre élèves,
- une communication respectueuse,
- une approche globale de la personne dans ses différentes dimensions intellectuelle, émotionnelle, corporelle et sociale,
- une participation active, coopérative, et créatrice des élèves à leurs apprentissages,
- la valorisation des compétences de chaque enfant,
- la prise en compte des rythmes personnels des élèves,
- la reconnaissance du droit à l'erreur et son utilisation pédagogique.

Le règlement intérieur de l'établissement reflète ces choix.

La mise en œuvre de l'éducation à la non-violence comporte une dimension transversale et des temps spécifiques de formation.



2. 2 - Une éducation transversale

L'éducation à la non-violence trouve sa place dans tous les enseignements disciplinaires.

Il s'agit, dans les contenus de chacune des disciplines, de déconstruire ce qui participe à une culture de la violence, et de renforcer les éléments de la culture de non-violence qu'elles portent.

De plus, il est possible, dans l'enseignement de chaque discipline, de donner une place plus grande à l'apprentissage coopératif et participatif.

2. 3 - Des apprentissages spécifiques à l'intention des élèves

Parallèlement, l'éducation à la non-violence s'appuie sur des temps spécifiques d'apprentissage pendant lesquels les élèves acquièrent des connaissances particulières et développent leurs compétences psychosociales.

Ces apprentissages spécifiques passent par un travail sur les représentations pour permettre aux élèves de clarifier leur compréhension des notions de violence, d'agressivité, de conflit et aussi de non-violence, de coopération et de dignité de la personne en lien avec les droits humains et les droits de l'enfant.

Ces apprentissages spécifiques sont l'occasion d'une sensibilisation et d'une prévention du harcèlement, des discriminations telles que le racisme, le sexisme ou l'homophobie, les violences sexuelles et des conduites addictives.

Ces temps de travail permettent aussi d'analyser les situations de tension ou de conflit vécues au sein de la classe et de l'établissement. La recherche d'alternatives à ces situations est l'occasion d'un travail sur les compétences psychosociales avec des temps de mise en situation et d'expérimentation individuelle et collective.

Ces compétences recouvrent les compétences centrées sur soi (comme la congruence, la connaissance et l'estime de soi, la connaissance et la gestion des émotions, des sentiments et des besoins), les compétences centrées sur l'autre (comme l'assertivité, l'empathie, la communication non-violente, la régulation non-violente des conflits) et celles centrées sur le groupe ou l'organisation sociale



(comme la capacité à coopérer, à participer positivement à la vie du groupe, la responsabilité, sur l'environnement et la solidarité internationale).

2. 4 - Des programmes particuliers

La mise en œuvre de cette éducation à la non-violence demande de recourir à des programmes particuliers, tant pour les apprentissages spécifiques que pour l'organisation du travail scolaire, de la classe et de l'école ou de l'établissement².

Ainsi, il est souhaitable de généraliser les conseils de coopération ou les conseils de délégués. Il est possible d'organiser des cercles de parole, des échanges réciproques de savoir, des mesures de tutorat ou de la médiation par les pairs³. On peut également faire appel à des programmes plus spécialisés sur la formation aux droits humains et aux droits de l'enfant, sur la communication non-violente, sur l'analyse des conflits en vue de leur régulation constructive et non-violente, ou sur la régulation psychocorporelle des tensions (par des techniques de type yoga éducatif par exemple). Les enseignants peuvent aussi s'appuyer sur des séances de jeux coopératifs, de théâtre forum ou d'autres pédagogies interactives.

Sur tous ces thèmes, des modules de formation élaborés par des associations ou des organisations spécialisées sont disponibles.

² Le *Programme pour l'éducation à la non-violence et à la paix* élaboré par la Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix présente une analyse didactique du contenu de ces formations aux compétences psychosociales en fonction de l'âge des élèves (p. 12-18).

³ Cf. la *Charte de qualité de la médiation par les pairs* rédigée en 2013 par les acteurs associatifs en coopération avec la Délégation ministérielle à la prévention et à la lutte contre les violences en milieu scolaire. Cette charte a été validée et est diffusée par le Ministère de l'Éducation nationale.
http://www.cndp.fr/climatscolaire/fileadmin/user_upload/Charte_mediation_Pairs_0813_2_.pdf



3 - FORMATION DES ENSEIGNANTS ET DES PERSONNELS D'ÉDUCATION

Pour mettre en œuvre cette éducation à la non-violence pour les élèves, il est nécessaire, comme le prévoit la loi pour la refondation de l'école de la République et le Code de l'éducation, que les enseignants, les personnels d'éducation et les personnels de direction reçoivent, dans le cadre des ESPE, des formations à la prévention des violences et à la résolution non-violente des conflits.

S'inscrivant dans l'esprit du Référentiel de compétences des enseignants et des personnels d'éducation, ces formations doivent leur permettre de développer leurs propres compétences psychosociales. En effet, le premier principe pédagogique en ce domaine est la manière d'être des adultes dans leurs relations, entre eux et avec les élèves, car les enfants commencent par modéliser leurs comportements sur celui des adultes.

Ces formations doivent également leur apporter des connaissances sur les violences en milieu scolaire et leur permettre de s'approprier les principes et les techniques de la résolution non-violente des conflits (dont la médiation) afin de les transmettre aux élèves (3. 1). Il s'agira aussi de former les enseignants à l'animation non-violente du groupe-classe (3. 2) et l'ensemble des personnels à la gestion non-violente d'une école ou d'un établissement scolaire (3. 3).

3. 1 – Compétences, principes et techniques

Développer ses compétences psychosociales

Pour permettre aux personnels de développer leurs propres compétences psychosociales, il est nécessaire qu'ils disposent de temps de formation spécifiques.

Ces temps de formation individuelle et collective comprendront par exemple des mises en situation et des ateliers afin de relire les épisodes de tension ou de conflit, entre adultes, entre adultes et élèves, entre élèves, et d'analyser leur pratique.



Acquérir des connaissances sur les violences en milieu scolaire

Les personnels bénéficieront de formations spécifiques sur :

- la clarification de leurs représentations de la violence, de l'agressivité, du conflit, de la coopération et de la non-violence,
- l'acquisition d'une connaissance interdisciplinaire (y compris neuro - biologique) des mécanismes des émotions et de la violence,
- les différentes formes de violence en milieu scolaire comme le harcèlement, le racket,
- les discriminations telles que le racisme, le sexisme ou l'homophobie,
- les conduites addictives en tant que violences faites à soi-même,
- les violences sexuelles.

S'approprier les principes de la culture de non-violence

Les formations permettront aux personnels de réfléchir à la mise en œuvre des principes de la culture de non-violence, en particulier ceux de la résolution non-violente des conflits, et ceux des droits de l'enfant.

S'exercer aux techniques de la résolution non-violente des conflits

Les formations des personnels leur permettront :

- l'expérimentation des méthodes spécifiques de la résolution non-violente des conflits, dont la médiation,
- l'apprentissage de la communication non-violente.

Apprendre à transmettre aux élèves

Les enseignants seront formés à la transposition avec les élèves des notions acquises pendant leur propre formation.



Les personnels apprendront comment aider les élèves à développer leurs compétences psychosociales et à résoudre leurs conflits de façon non-violente.

Ils pourront utiliser des programmes d'éducation à la non-violence déjà existants comme par exemple : les programmes de promotion des compétences sociales (Contes sur moi, Vers le pacifique, Le Cirque farfelu, Mieux vivre ensemble dès l'école maternelle, Pour une éducation à la non-violence, Des mots à dessein – Parcours civique, etc.), les conseils de coopération, la médiation par les pairs ou les techniques de régulation psychocorporelle des tensions, etc.

3. 2 – Former les enseignants à l'animation non-violente du groupe-classe

La classe est un lieu de vie des élèves et des enseignants. Son animation est donc un enjeu fondamental pour la qualité du climat scolaire et la prévention des violences.

Cette formation doit aider les enseignants à organiser le travail et la vie au sein de la classe, de façon à garantir le respect et le bien-être de chacun et à faciliter ses apprentissages.

Pour cela, il est nécessaire que les enseignants soient formés à la dynamique de groupe, et à une pédagogie bienveillante, coopérative et respectueuse des droits des enfants qui donnent l'occasion à ceux-ci d'exercer concrètement leurs compétences psychosociales au sein de la classe.

La formation à l'animation non-violente de la classe portera notamment sur :

- l'exercice bienveillant et ferme de l'autorité,
- la construction de la cohésion du groupe classe tout au long de l'année,
- l'élaboration en commun des règles de la classe à partir des besoins de chacun,
- l'utilisation de méthodes d'évaluation formative,
- l'emploi de sanctions qui responsabilisent.



3. 3 - Former à la gestion non-violente d'une école ou d'un établissement scolaire

La prévention des violences et la résolution non-violente des conflits reposent également sur une gestion non-violente de l'école ou de l'établissement scolaire.

Au-delà de la classe, il s'agit que l'établissement scolaire s'organise pour atteindre les mêmes objectifs de respect et de bien-être de chacun, de facilitation des apprentissages notamment celui de l'exercice d'une citoyenneté responsable.

Dans ce but, les enseignants, les CPE et les chefs d'établissement recevront une formation spécifique, si possible conjointe.

Les assistants pédagogiques, d'éducation et de vie scolaire ainsi que les personnels de santé, des services sociaux, administratifs et techniques des établissements scolaires recevront une formation à la régulation non-violente des conflits.

Cette formation à la gestion non-violente de l'établissement portera notamment sur :

- l'exercice bienveillant de l'autorité par les responsables de l'établissement,
- la construction de la cohésion de la communauté éducative,
- un *management* des personnels qui favorise les processus de coopération, la valorisation du travail en équipe, la participation aux décisions et la recherche du consensus.
- la construction des règles de l'établissement à partir des besoins de toutes les catégories de personnes au sein de la communauté scolaire,
- l'élaboration et l'emploi de sanctions qui responsabilisent.



EN CONCLUSION

La formation des enseignants et des personnels d'éducation à la prévention des violences et à la résolution non-violente des conflits est un enjeu de premier plan pour l'Éducation nationale.

Les professionnels sont sensibles à l'urgence d'une formation dans ce domaine. La création de formations dans les ESPE, conformément aux dispositions de la loi sur la refondation de l'école de la République, doit leur permettre d'en bénéficier dès leur formation initiale.

Son introduction dans la formation continue des enseignants à travers les ESPE, les PNF (Plans Nationaux de Formation) et les PAF (Plans Académiques de Formation) est aussi souhaitable pour déboucher sur une véritable politique de formation du Ministère de l'Éducation nationale en la matière.

Il est également souhaitable que sa mise en œuvre dans les ESPE se fasse en collaboration étroite avec les associations qui interviennent déjà sur ce thème depuis de nombreuses années dans les écoles, les collèges et les lycées. Certaines de ces associations pourraient aussi intervenir dans la formation des formateurs des personnels éducatifs. L'appui des collectivités territoriales compétentes est aussi à rechercher.

De cette façon, la mise en place d'une éducation à la non-violence pour tous les élèves, de la maternelle à la terminale, indispensable à la création d'un climat scolaire apaisé, sera progressivement rendue possible.



UN TRAVAIL COOPERATIF

A l'initiative de la Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix, ce texte a été élaboré par les associations dont les noms suivent, à travers un travail collaboratif qui s'est déroulé en coopération avec la Délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire :

ACNV (Association pour la Communication NonViolente)

AGSAS (Association des Groupes de Soutien au Soutien)

AMELY (Accès au droit et Médiation Lyon)

A Mots Ouverts

ANM (Association Nationale des Médiateurs)

AROEVEN (Associations Régionales des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale) et la FOEVEN (Fédération des AROEVEN)

Association Discipline positive France

Ateliers Gordon

CAP (Coopérations A la Paix)

CÉMÉA (Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active)

Centre de Ressources Non-violence Midi-Pyrénées

Chemins de Médiation

Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix

Ecole Changer de Cap



FCPE (Fédération des Conseils des Parents d'Elèves)

France Médiation

Génération Médiateurs

Graine de Citoyen

IFAC (Institut d'Animation, de Formation et de Conseil)

IFMAN (Instituts de Formation et de recherche du Mouvement pour une Alternative Non-violente) et MAN (Mouvement pour une Alternative Non-violente)

Initiatives et Changement

Institut EuroMédiation

Ligue de l'Enseignement

Maison de la Communication-La Rochelle

Maison de la Médiation

MédiActeurs Nouvelle Génération

Médiateurs 77

NVA (Non-Violence Actualité)

OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole)

Osez la Médiation

PEEP (Parents d'Elèves de l'Enseignement Public)

RYE (Recherches sur le Yoga en Education)